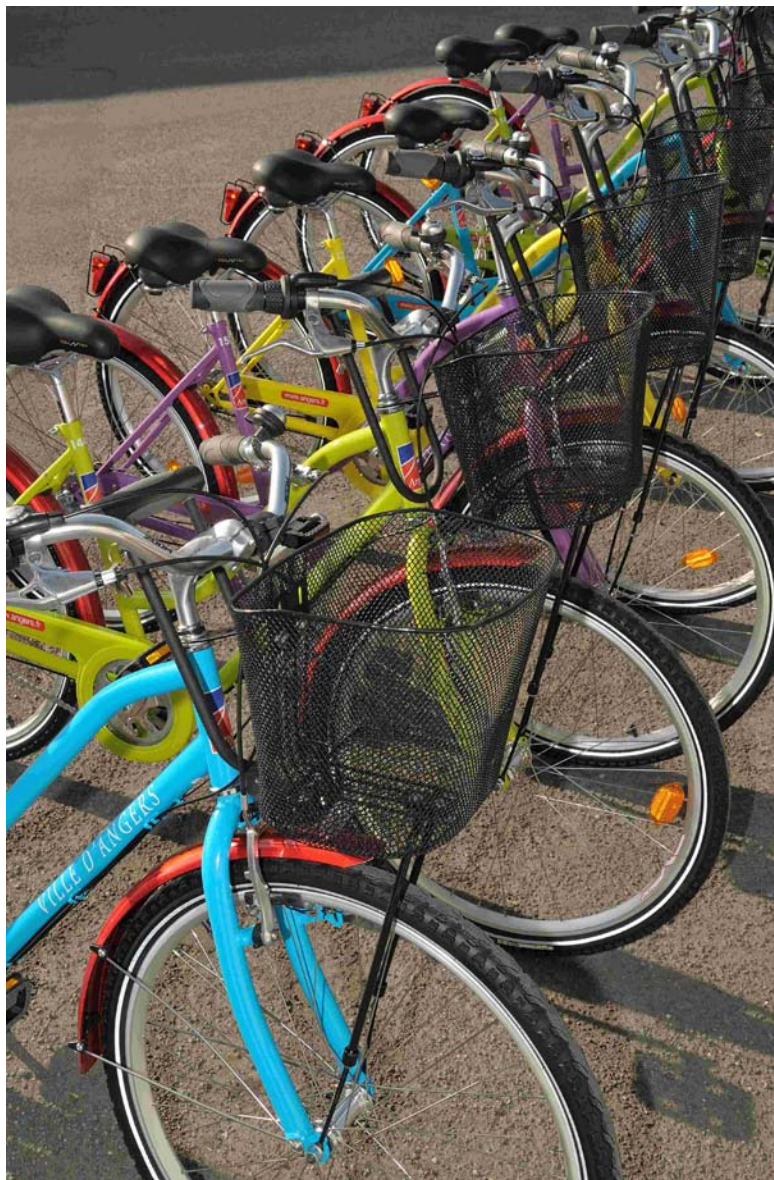


Les vélos parcs



Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Sommaire

- **Le vélo à Angers : un mode de déplacement plébiscité et encouragé**

- **Les vélos parcs : des espaces sécurisés pour les vélos**

Le vélo à Angers : un mode de déplacement plébiscité et encouragé

Adopté par plus d'un milliard et demi de personnes dans le monde, le vélo est un moyen de transport particulièrement efficace pour se déplacer sur des courtes distances. Bonne alternative à l'automobile pour déjouer les problèmes de circulation, peu coûteux, respectueux de l'environnement, il séduit de plus en plus d'utilisateurs encouragés par les initiatives des collectivités comme dans notre ville.

Aujourd'hui, les Angevins et personnes travaillant sur Angers peuvent emprunter gratuitement un vélo à l'agence VéloCité, les petits comme les grands apprennent et réapprennent à pédaler en ville et les abonnés du TER peuvent stationner en toute sécurité leur vélo, ou un vélo de VéloCité, en gare d'Angers Saint Laud.

La Ville d'Angers a donné « un coup d'accélérateur » à sa politique cyclable. Pour répondre au mieux aux différents usages et besoins des cyclistes, cette politique s'articule autour de 5 axes majeurs : **la planification** (élaboration d'un plan des aménagements cyclables), **l'extension et l'amélioration du réseau cyclable** (développement des voies (pistes, bandes), mise en place de système de démarrage anticipé aux feux), **l'offre de service** (avec VéloCité et VéloCité+), **l'intermodalité** avec les autres modes de transport (Vélo + Gare), l'éducation et la **sensibilisation à la pratique du vélo** (l'école à vélo et les cours d'apprentissage et de remise à niveau avec la Véloécole angevine).

D'ici la semaine prochaine, des bicyclettes pourront être empruntées à la journée ou à la demi-journée en gare d'Angers à la station VéloCité+.

Angers Loire Métropole met également en place de nouveaux stationnements vélos en intermodalité avec le réseau de transports en commun : 100 consignes individuelles et sécurisées (« Vélos box ») prendront place aux arrêts de bus proches des pôles d'activités de l'Est de l'agglomération et une trentaine d'arrêts de bus sur l'agglomération seront équipés d'abris vélos. Dès fin juin, des abris collectifs et sécurisés seront également à disposition des cyclistes aux parkings relais du tramway.

Le vélo à Angers en chiffres

2 400 vélos en prêt gratuit

83 km de pistes et de bandes cyclables à Angers

13 000 usagers VéloCité depuis la création en 2004

Bientôt 2 agences VéloCité à Angers...

Le jargon local

VéloCité : agence de prêt de vélo située Rue du Haras à Angers.
Une seconde verra le jour prochainement à Belle Beille.

VéloCité + : 1 station automatique de mise à disposition de vélos pour la journée ou la demi-journée sur le parvis de la gare d'Angers.

Vélo + gare : local de stationnement sécurisé pour les abonnés du TER qui veulent laisser leur vélo la journée ou la nuit.

Vélos boxes : stationnements extérieurs sécurisés pour les vélos.

La véloécole : séances d'apprentissage de l'utilisation du vélo en ville dispensées par L'association Angers Cyclisme en partenariat avec la Ville d'Angers.



Les dates repères

- **2003** : Premières séances de l'école à vélo pour les écoliers en partenariat avec Angers Cyclisme
- **Septembre 2004** : Ouverture de VéloCité (prêt gratuit de vélo)
- **Décembre 2007** : Lancement du dispositif Vélo + Gare pour les abonnés du TER
- **Mai 2008** : Lancement de la réflexion sur un plan vélo – budget dédié (1 million/an)
- **Juillet 2009** : Création de la Vélo école angevine en partenariat avec Angers Cyclisme
- **Mars 2011** : Inauguration de VéloCité + et mise en service des 4 premiers vélos parcs
- **Mai Juin 2011** : Ouverture d'une agence VéloCité à Belle Beille

Les vélos parcs :

des espaces sécurisés pour les vélos

Parquer son vélo près de sa résidence, de son travail ou ponctuellement près d'un commerce, ou encore laisser son vélo à proximité d'un autre moyen de transport emprunté dans son parcours quotidien, les besoins en stationnement des cyclistes sont variés. Soucieuse d'accompagner le développement de ce mode de transport et d'offrir aux usagers du centre-ville la possibilité de stationner leur bicyclette en toute sécurité, la Ville d'Angers s'est dotée de stationnements sécurisés dans 4 parkings :

- ✓ **Parking du Haras** : 75 places
- ✓ **Parking Molière** : 38 places
- ✓ **Parking République** : 28 places
- ✓ **Parking Bressigny** : 38 places

Soulignons qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail de réflexion mené avec le conseil consultatif de quartier du centre-ville d'Angers.

Ces nouveaux parkings fermés offrent aux usagers un accès surveillé et réservé aux personnes autorisées, l'entrée se faisant par carte, digicode ou bouton d'appel. Les emplacements pourront être loués à l'année, au semestre, au trimestre ou au mois auprès de la boutique du stationnement de la Société d'aménagement de la région d'Angers (SARA). Un processus sécurisé amené à s'étendre dans d'autres lieux de la ville.

Nombre de places total : 179

Coût de l'abonnement : 10 €/mois



Montant des travaux : environ 80 000 euros TTC.